



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Health Agency of Canada / Agence de la santé publique du Canada

**Attn:** Sami Nouh

**Email:** sami.nouh@canada.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

Proposal To:

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

**Proposition à:**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

**Instructions : See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Issuing Office – Bureau de distribution**

Public Health Agency of Canada / Agence de la santé publique du Canada  
200, Eglantine Driveway  
Tunney's Pasture  
Ottawa Ontario K1A 0K9

<b>Title – Sujet</b>	
Artificial Intelligence (AI) pilot project for surveillance of suicide-related behaviours using social media	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b>	<b>Date</b>
1000203413	27-August-2018
<b>Solicitation Closes at – L'invitation prend fin à</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b>
1:00 PM on / le – August 27, 2018	EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à :</b>	
Name: Sami Nouh	
Email: sami.nouh@canada.ca	
Telephone – téléphone : 613-941-2102	
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :</b>	
See Herein – Voir ici	
<b>Delivery required - Livraison exigée</b>	
See Herein – Voir ici	
<b>Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Facsimile No. – N° de télécopieur :</b>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm</b>	
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>(type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.5 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	9
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>10</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 TERME DU CONTRAT .....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	11
6.7 PAIEMENT .....	11
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	14
6.10 LOIS APPLICABLES .....	14
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	14
<b>ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE B – SOUMISSION FINANCIÈRE .....</b>	<b>20</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

### **1.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est exclu aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être envoyées uniquement à l'adresse électronique indiquée ci-dessous, à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions:

[Sami.nouh@canada.ca](mailto:Sami.nouh@canada.ca)

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### *Définition*

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#)(LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les](#)

[prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

#### *Ancien fonctionnaire touchant une pension*

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### *Directive sur le réaménagement des effectifs*

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière  
Section III : Attestations

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement, annexe B.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

#### **Critères obligatoires**

La soumission doit satisfaire aux critères techniques obligatoires mentionnés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour démontrer qu'il satisfait à cette exigence, si indiqué.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

<b>À l'attention des soumissionnaires : Incrire à côté de chaque critère le(s) numéro(s) de page(s) approprié(s) de la proposition technique qui traite(nt) de l'exigence mentionnée dans les critères.</b>				
	<b>Critères</b>	<b>N° de page</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>

<b>O1</b>	Le soumissionnaire doit démontrer par une soumission écrite qu'il a de l'expérience et de la capacité à mener des projets solides et rigoureux à l'aide de la technologie d'intelligence artificielle (IA) [deux exemples applicables au cours des cinq dernières années].			
<b>O2</b>	Le soumissionnaire doit démontrer par une soumission écrite qu'il a de l'expérience dans l'analyse statistique et la synthèse de l'information pour éclairer la prise de décisions des organismes gouvernementaux (deux projets au cours des cinq dernières années).			
<b>O3</b>	Le soumissionnaire doit démontrer par une soumission écrite qu'il a déployé des efforts substantiels pour comprendre et atténuer les problèmes potentiels de protection de la vie privée et qu'il a conçu une stratégie de gestion des risques pour la vie privée.			

#### 4.1.1.2 Critères techniques cotés

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées en fonction des critères qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Chaque critère technique coté devrait être traité séparément.

<b>À l'attention des soumissionnaires : Inscrire à côté de chaque critère le(s) numéro(s) de page(s) approprié(s) de la proposition technique qui traite(nt) de l'exigence mentionnée dans les critères.</b>			
	<b>Critères</b>	<b>N° de page</b>	<b>Note</b>
<b>C1</b>	Le soumissionnaire doit soumettre un plan détaillé décrivant son approche globale pour mener des analyses de données d'IA afin de cerner : (1) les tendances et modèles généraux des comportements liés au suicide (y compris l'automutilation, les idées, la planification et les tentatives) et les facteurs de risque et de protection connexes, selon le sexe, le groupe d'âge, l'origine ethnique et la région géographique; (2) les tendances et modèles de surveillance de l'opinion publique et du discours sur le suicide afin de comprendre les discussions au niveau sociétal. Le plan doit indiquer quels ensembles de données seront analysés et comment l'accès à ces ensembles de données est sécurisé.		/30
<b>C2</b>	Le soumissionnaire doit décrire les méthodes statistiques afin de montrer la manière dont les renseignements qui en découlent peuvent être généralisés pour représenter les sous-groupes particuliers au sein de la population canadienne.		/10
<b>R3</b>	Le soumissionnaire doit soumettre un plan détaillé décrivant les méthodes de responsabilisation algorithmique pour expliquer les facteurs qui influencent les décisions.		/10
<b>Total des points :</b>			<b>/50</b>

#### 4.1.2 Évaluation financière



Le financement maximal disponible pour la période initiale du contrat découlant de la demande de soumissions est de **150 000 \$** (taxes applicables en sus). Les soumissions supérieures à ce montant seront considérées comme non recevables. Cette divulgation n'engage pas le Canada à payer le financement maximal disponible.

#### **4.2 Méthode de sélection**

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
  - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires.
  
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010B](#) (2018-06-21), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Terme du Contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2020 inclusivement.

#### **6.4.3 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) période(s) supplémentaire(s) de un (1) ans chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Sami Nouh  
Titre : Agent principale aux approvisionnements  
Direction générale du dirigeant principal des finances  
Direction : Direction générale des matériels et des biens  
Téléphone : 613-941-2102  
Courriel : [sami.nouh@canada.ca](mailto:sami.nouh@canada.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet (à insérer à l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 6.7 Paiement

#### 6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés ici-bas, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

TÂCHES/ ACTIVITÉS	PRODUITS LIVRABLES/ JALONS PAR L'ENTREPRENEUR	ACTIVITÉS DE L'ASPC	CALENDRIER PROVISOIRE
<b>Lancement du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport préliminaire décrivant l'approche de gestion de la confidentialité des entrepreneurs.</li> <li>- Cadre analytique provisoire.</li> <li>- Rencontrer l'ASPC pour discuter du travail global, des produits livrables, des objectifs et des échéanciers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ASPC (y compris La <u>Division de la gestion de la protection des renseignements personnels</u>) examinera l'approche de la gestion des renseignements personnels.</li> <li>- Fournir un aperçu du problème et du travail requis, discuter et clarifier les problèmes.</li> </ul>	- 3 décembre – 2 janvier 2019
<b>Plan de travail préliminaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un plan de travail préliminaire, y compris les échéanciers.</li> <li>- Réviser l'ébauche du plan de travail en fonction des commentaires de l'ASPC.</li> </ul>	- L'ASPC examinera le plan de travail et fournira des commentaires à l'entrepreneur.	- Le plan de travail préliminaire doit être finalisé d'ici le 4 février 2019 (y compris l'intégration des commentaires de l'ASPC, au besoin).
<b>Programme de construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec l'ASPC pour élaborer un programme d'IA fondé sur le cadre analytique provisoire et définir des critères d'exclusion et d'inclusion pour la recherche de mots clés et de termes, y compris les mots et les expressions suicidaires (p. ex., automutilation, idéation, tentatives de suicide, autodestruction, suicide), les facteurs de protection et de risque, et le contexte.</li> <li>- Concevoir et créer un outil de surveillance du suicide préliminaire à l'aide d'un programme d'IA développé et appliqué aux plateformes de médias sociaux au Canada en vue de détecter (1) les tendances et les modèles de comportements liés au suicide (y compris l'idéation, la planification et les tentatives) et (2) l'opinion publique et le discours sur le suicide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ASPC travaillera avec l'entrepreneur pour élaborer une ébauche de cadre analytique et identifier les critères d'exclusion et d'inclusion pour les mots clés et les termes inclus dans le projet.</li> <li>- L'ASPC fournira des commentaires supplémentaires, au besoin.</li> </ul>	- Du 4 février au 4 mars 2019
<b>Surveillance</b>	- Effectuer une surveillance pendant une période de trois (3) mois.	- Travailler avec l'entrepreneur sur le projet d'outil de surveillance, au besoin.	- Surveillance complète du 4 mars au 3 juin 2019
<b>Rapport de</b>	- Produire un rapport préliminaire	- L'ASPC examinera	- Rapport de base

<b>base préliminaire</b>	décrivant les premiers résultats des trois premiers mois du projet pilote de surveillance.	l'ébauche du rapport initial et fournira des commentaires. - L'ASPC aura l'occasion de sonder les constatations et de travailler avec l'entrepreneur afin d'affiner davantage les critères de recherche de mots clés et de termes au cours d'un maximum de deux (2) rapports préliminaires plus itératifs, si nécessaire.	préliminaire à remettre d'ici le 2 juillet 2019. - Les commentaires de l'ASPC doivent être reçus d'ici le 19 juillet 2019.
<b>Surveillance continue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- [S'il y a lieu] Répondre aux commentaires et aux révisions suggérées de l'ASPC et apporter les changements nécessaires à la méthodologie des projets et à la technologie d'IA.</li> <li>- Poursuivre la surveillance pendant une période de trois (3) mois supplémentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec l'entrepreneur sur l'outil de surveillance et fournir des commentaires, au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- [Le cas échéant] Répondre aux commentaires de l'ASPC d'ici le 6 août 2019.</li> <li>- Surveillance continue du 6 août au 4 novembre 2019.</li> </ul>
<b>Ébauche du rapport final</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fournisseur préparera une ébauche du rapport final résumant les constatations jusqu'à présent.</li> <li>- Rencontrer l'ASPC pour présenter l'ébauche du rapport final comme preuve de concept et discuter de toute question.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner l'ébauche du rapport final avec les données de surveillance initiales pour déterminer si la preuve de concept démontre un potentiel de surveillance future et fournir une rétroaction, au besoin.</li> <li>- Rencontrer l'entrepreneur pour discuter de l'ébauche du rapport final et de tout problème.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soumettre l'ébauche du rapport final à l'ASPC au plus tard le 2 décembre 2019.</li> </ul>
<b>Outil de production de rapports préliminaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'ASPC juge le projet pilote réalisable, l'étape suivante consistera à élaborer un d'outil de production de rapports préliminaire pouvant produire des rapports mensuels sur les données générées par le système pilote de surveillance du suicide utilisant la technologie et la méthodologie d'IA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer l'outil de production de rapports préliminaire et fournir des commentaires au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter l'outil de production de rapports préliminaire à l'ASPC d'ici le 2 décembre 2019.</li> <li>- L'évaluation de l'ASPC doit être effectuée au plus tard le 31 janvier 2020.</li> </ul>

<b>Surveillance future</b>	- Selon l'évaluation du projet pilote et de l'outil de production de rapports préliminaire (voir ci-dessus), l'entrepreneur pourrait devoir mettre en œuvre l'outil de production de rapports préliminaire pour fournir à l'ASPC des rapports mensuels sur les résultats du système de surveillance suicidaire utilisant la technologie et la méthodologie d'IA. Les années d'option et le financement supplémentaire peuvent être négociés.	- Travailler avec l'entrepreneur et fournir des commentaires sur la mise en œuvre de l'outil de production de rapports mensuels, au besoin.	- L'ASPC doit informer l'entrepreneur des prochaines étapes pour la surveillance future d'ici le 15 mars 2020.
----------------------------	--	---	--

## 6.7.2 Méthode de paiement

Clauses du *Guide des CCUA* [H3010C](#) (2016-01-28) Paiements d'étape – non assujetti à une retenue

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
    - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.  
[hc.p2p.east.invoices-factures.est.sc@canada.ca](mailto:hc.p2p.east.invoices-factures.est.sc@canada.ca)

## 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010B](#) (2018-06-21), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

## ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### Projet pilote d'intelligence artificielle (IA) sur la surveillance des comportements suicidaires au moyen des médias sociaux

#### 1. Portée

##### 1.1. Titre

Projet pilote d'intelligence artificielle (IA) sur la surveillance des comportements suicidaires au moyen des médias sociaux

##### 1.2. Introduction

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sollicite les services professionnels d'un entrepreneur possédant une expertise reconnue dans l'utilisation de l'IA pour évaluer avec précision l'opinion publique sur un sujet donné grâce à l'analyse des médias sociaux en ligne. L'entrepreneur devra appliquer cette expérience pour produire des estimations du discours public sur le suicide et les comportements liés au suicide par l'entremise des médias sociaux en ligne.

##### 1.3. Objectifs de l'exigence

Les objectifs précis du contrat sont les suivants :

- 1) Établir la faisabilité de l'utilisation de la technologie d'IA pour enquêter sur les sites de médias sociaux publics en tant qu'outil de mesure valide et efficace afin de surveiller le fardeau et l'étendue des comportements liés au suicide au Canada.
- 2) Fournir à l'ASPC de l'information sur les tendances, ainsi que les facteurs de risque et de protection associés aux comportements liés au suicide des divers groupes de la population (pas les données individuelles), qui complétera d'autres sources de données de surveillance liées au suicide au Canada à l'avenir.

Cette démarche devrait entraîner les extraits suivants :

1. L'entrepreneur doit fournir une ébauche de rapport sur les moyens ou mesures mis en place pour protéger la vie privée et répondre aux préoccupations potentielles en matière de confidentialité (p. ex., réidentification des personnes). Toutes les données extraites doivent provenir par **les médias sociaux** où chaque utilisateur a accepté de permettre un accès libre à ses comptes et données. Les données extraites sur les sites ne contiennent pas de renseignements personnels ou des renseignements identifiables. L'extraction des données doit se faire en conformité avec les conditions générales de chaque site, et les efforts pour protéger la vie privée des personnes doivent être clairement démontrés par l'entrepreneur (p. ex., l'anonymisation des données). Ce projet doit être non intrusif et ne pas contenir d'interactions directes avec les utilisateurs de médias sociaux.
2. L'entrepreneur fournira un cadre analytique préliminaire décrivant sa ou ses technique(s) de génération de données au moyen de méthodes intelligentes et rigoureuses de science des données d'IA (y compris la transparence des algorithmes<sup>1</sup>) ainsi qu'une perspective complète de la capacité de l'entrepreneur à effectuer des analyses statistiques solides et rigoureuses des données récupérées.
3. L'entrepreneur produira des ébauches de rapports sur les tendances et les types de comportements liés au suicide (y compris l'automutilation, l'idéation, la planification et les tentatives) sur les plateformes de médias sociaux au Canada. Les rapports provisoires

---

1



doivent être anonymes (afin que le risque d'identification des individus soit faible ou très faible) et cerner les facteurs de risque et de protection associés, selon le sexe, le groupe d'âge, l'origine ethnique et la région géographique, en temps opportun. Des facteurs supplémentaires peuvent être inclus.

4. L'entrepreneur produira des ébauches de rapports contenant des tendances et des modèles de suivi de l'opinion publique et du discours sur le sujet du suicide afin de comprendre les discussions au niveau sociétal.
  
5. Si les extrants 1 à 4 aboutissent à une méthode d'IA appliquée qui est validée par l'ASPC et qui produit une information sensée, jugée utile aux fins de la surveillance du suicide de l'ASPC, l'entrepreneur élaborera ensuite un outil d'ébauche de rapport qui produira des rapports mensuels de haut niveau des résumés de données non identifiables par le système pilote de surveillance suicidaire utilisant la technologie et la méthodologie d'IA, permettant une surveillance future des comportements suicidaires sur les plateformes de médias sociaux. L'ASPC se réserve le droit de modifier la portée des travaux et la valeur des années d'option en fonction des résultats de l'année initiale.

Les résultats de ce contrat serviront à déterminer si l'IA est un outil utile et valable pour compléter le programme existant de surveillance du suicide de l'ASPC par une autre source d'information.

#### 1.4 Contexte

Le suicide est la deuxième principale cause de décès chez les Canadiens âgés de 10 à 19 ans, et a augmenté chez les filles et les jeunes au cours des dernières années<sup>1</sup>. Afin de prévenir le suicide, nous devons d'abord comprendre les tendances et les caractéristiques du continuum des comportements liés au suicide. À l'heure actuelle, l'ASPC rend compte des tendances générales du suicide à l'aide de statistiques de l'état civil et fournit des estimations des tentatives de suicide pour les Canadiens en se servant des données sur les hospitalisations. Cependant, pour élaborer des programmes de prévention efficaces, il est essentiel que nous commencions à développer une compréhension plus profonde des comportements liés au suicide, qui se produisent plus en amont, et plus rapidement afin de comprendre comment intervenir plus tôt. À l'heure actuelle, les données sur la mortalité par suicide et les hospitalisations liées aux tentatives de suicide peuvent être différées entre deux et cinq ans et ne concernent que les personnes qui se présentent pour recevoir des soins médicaux.

## 2. Exigences

### 2.1 Tâches, activités, produits livrables et jalons

TÂCHES/ ACTIVITÉS	PRODUITS LIVRABLES/ JALONS PAR L'ENTREPRENEUR	ACTIVITÉS DE L'ASPC	CALENDRIER PROVISoire
<b>Lancement du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport préliminaire décrivant l'approche de gestion de la confidentialité des entrepreneurs.</li> <li>- Cadre analytique provisoire.</li> <li>- Rencontrer l'ASPC pour discuter du travail global, des produits livrables, des objectifs et des échéanciers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ASPC (y compris La <u>Division de la gestion de la protection des renseignements personnels</u>) examinera l'approche de la gestion des renseignements personnels.</li> <li>- Fournir un aperçu</li> </ul>	- 3 décembre – 2 janvier 2019

		du problème et du travail requis, discuter et clarifier les problèmes.	
<b>Plan de travail préliminaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un plan de travail préliminaire, y compris les échéanciers.</li> <li>- Réviser l'ébauche du plan de travail en fonction des commentaires de l'ASPC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ASPC examinera le plan de travail et fournira des commentaires à l'entrepreneur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan de travail préliminaire doit être finalisé d'ici le 4 février 2019 (y compris l'intégration des commentaires de l'ASPC, au besoin).</li> </ul>
<b>Programme de construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec l'ASPC pour élaborer un programme d'IA fondé sur le cadre analytique provisoire et définir des critères d'exclusion et d'inclusion pour la recherche de mots clés et de termes, y compris les mots et les expressions suicidaires (p. ex., automutilation, idéation, tentatives de suicide, autodestruction, suicide), les facteurs de protection et de risque, et le contexte.</li> <li>- Concevoir et créer un outil de surveillance du suicide préliminaire à l'aide d'un programme d'IA développé et appliqué aux plateformes de médias sociaux au Canada en vue de détecter (1) les tendances et les modèles de comportements liés au suicide (y compris l'idéation, la planification et les tentatives) et (2) l'opinion publique et le discours sur le suicide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ASPC travaillera avec l'entrepreneur pour élaborer une ébauche de cadre analytique et identifier les critères d'exclusion et d'inclusion pour les mots clés et les termes inclus dans le projet.</li> <li>- L'ASPC fournira des commentaires supplémentaires, au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 4 février au 4 mars 2019</li> </ul>
<b>Surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une surveillance pendant une période de trois (3) mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec l'entrepreneur sur le projet d'outil de surveillance, au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance complète du 4 mars au 3 juin 2019</li> </ul>
<b>Rapport de base préliminaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire un rapport préliminaire décrivant les premiers résultats des trois premiers mois du projet pilote de surveillance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ASPC examinera l'ébauche du rapport initial et fournira des commentaires.</li> <li>- L'ASPC aura l'occasion de sonder les constatations et de travailler avec l'entrepreneur afin d'affiner davantage les critères de recherche de mots clés et de termes au cours d'un maximum de deux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de base préliminaire à remettre d'ici le 2 juillet 2019.</li> <li>- Les commentaires de l'ASPC doivent être reçus d'ici le 19 juillet 2019.</li> </ul>

		(2) rapports préliminaires plus itératifs, si nécessaire.	
<b>Surveillance continue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- [S'il y a lieu] Répondre aux commentaires et aux révisions suggérées de l'ASPC et apporter les changements nécessaires à la méthodologie des projets et à la technologie d'IA.</li> <li>- Poursuivre la surveillance pendant une période de trois (3) mois supplémentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec l'entrepreneur sur l'outil de surveillance et fournir des commentaires, au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- [Le cas échéant] Répondre aux commentaires de l'ASPC d'ici le 6 août 2019.</li> <li>- Surveillance continue du 6 août au 4 novembre 2019.</li> </ul>
<b>Ébauche du rapport final</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fournisseur préparera une ébauche du rapport final résumant les constatations jusqu'à présent.</li> <li>- Rencontrer l'ASPC pour présenter l'ébauche du rapport final comme preuve de concept et discuter de toute question.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner l'ébauche du rapport final avec les données de surveillance initiales pour déterminer si la preuve de concept démontre un potentiel de surveillance future et fournir une rétroaction, au besoin.</li> <li>- Rencontrer l'entrepreneur pour discuter de l'ébauche du rapport final et de tout problème.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soumettre l'ébauche du rapport final à l'ASPC au plus tard le 2 décembre 2019.</li> </ul>
<b>Outil de production de rapports préliminaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'ASPC juge le projet pilote réalisable, l'étape suivante consistera à élaborer un d'outil de production de rapports préliminaire pouvant produire des rapports mensuels sur les données générées par le système pilote de surveillance du suicide utilisant la technologie et la méthodologie d'IA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer l'outil de production de rapports préliminaire et fournir des commentaires au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter l'outil de production de rapports préliminaire à l'ASPC d'ici le 2 décembre 2019.</li> <li>- L'évaluation de l'ASPC doit être effectuée au plus tard le 31 janvier 2020.</li> </ul>
<b>Surveillance future</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon l'évaluation du projet pilote et de l'outil de production de rapports préliminaire (voir ci-dessus), l'entrepreneur pourrait devoir mettre en œuvre l'outil de production de rapports préliminaire pour fournir à l'ASPC des rapports mensuels sur les résultats du système de surveillance suicidaire utilisant la technologie et la méthodologie d'IA. Les années d'option et le financement supplémentaire peuvent être négociés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec l'entrepreneur et fournir des commentaires sur la mise en œuvre de l'outil de production de rapports mensuels, au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ASPC doit informer l'entrepreneur des prochaines étapes pour la surveillance future d'ici le 15 mars 2020.</li> </ul>

### **3. Titre de propriété intellectuelle**

L'entrepreneur détiendra les droits de propriété intellectuelle.

### **4. Obligations de l'entrepreneur**

L'entrepreneur doit :

- exécuter toutes les tâches, produire tous les produits livrables et respecter tous les jalons;
- retourner tous les documents, y compris l'information, les données et les dossiers, appartenant à l'ASPC à la fin du contrat;
- présenter tous les rapports sur copie papier et sur copie électronique en format Microsoft Office Word;
- assister à des réunions avec des représentants de l'industrie, au besoin;
- participer à des téléconférences, au besoin;
- maintenir son attestation de sécurité sans conflit pendant la durée de l'entente;
- effectuer des analyses et garder tous les documents dans une aire sécurisée;
- participer aux réunions sur le site de l'ASPC, si nécessaire.

### **5. Renseignements supplémentaires**

#### 8.1 Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

Tout le personnel affecté à un contrat doit être prêt à travailler en contact étroit et fréquent avec les représentants du Ministère dans la région de la capitale nationale. Les travaux seront effectués au lieu de travail de l'entrepreneur.

### **Référence**

1. Skinner R, & McFaul S. Suicide among children and adolescents in Canada: Trends and sex differences, 1980-2008. *CMAJ* 2012;12:1029-1034.

## ANNEXE B – SOUMISSION FINANCIÈRE

Pendant la durée du contrat, pour les travaux exécutés conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé tel que spécifié ci-dessous.

### 1 Paiements à étape

Le calendrier des étapes pour lesquelles des paiements seront effectués conformément au contrat est le suivant. Ces montants n'incluent pas la TPS / TVH. La soumission financière totale pour la période initiale de contrat ne peut être supérieure à 150 000,00 \$ (avant taxes), si oui, l'offre sera jugée non recevable.

#	Deliverables	DELIVERABLES/ MILESTONES BY CONTRACTOR	PHAC ACTIVITIES	Financial Bid	Due Date
1	<b>Project Initiation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A Draft report outlining the Contractors privacy management approach.</li> <li>- Draft analytical framework.</li> <li>- Meet with PHAC to discuss overall work, deliverables and objectives and timelines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PHAC, including Privacy Management Division, to review the privacy management approach</li> <li>-Provide overview of issue and work needed, discuss and clarify any issues.</li> </ul>	\$	January 2, 2019
2	<b>Draft Work Plan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Develop a draft work plan, including timelines.</li> <li>- Revise the draft work plan based on any PHAC feedback.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PHAC to review the work plan and provide Contractor with feedback.</li> </ul>	\$	February 4, 2019
3	<b>Program Build</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Work with PHAC to develop AI program based on the draft analytical framework and define key word and term search exclusion and inclusion criteria, including suicide-related words and phrases (e.g. self-injury, ideation, plans attempts, self-harm, suicide), protective and risk factors, and context.</li> <li>- Design and build a preliminary suicide surveillance tool using developed AI program applied to social media platform(s) in Canada to (1) detect trends and patterns of suicide-related behaviours (including ideation, planning, and attempts) and (2) public opinion and discourse on the topic of suicide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PHAC to work with Contractor to develop a draft analytical framework and identify exclusion and inclusion criteria for keywords and terms included in the project.</li> <li>-PHAC will provide additional feedback, as and if necessary.</li> </ul>	\$	March 31, 2019

4	<b>Surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduct surveillance for a period of three (3) months.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Work with Contractor on draft surveillance tool, as and if necessary.</li> </ul>	\$	June 30, 2019
5	<b>Draft Baseline Report</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produce a draft report outlining initial findings from first 3 months of the surveillance pilot.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PHAC to review initial draft report and provide feedback.</li> <li>-PHAC will have the opportunity to probe the findings and work with the Contractor to further refine key word and term search criteria over the course of up to two (2) more iterative draft reports, if necessary.</li> </ul>	\$	<p>July 31, 2019.</p> <p>PHAC feedback due by August 19, 2019.</p>
6	<b>Continued Surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- [If applicable] Address PHAC's feedback and suggested revisions, and make necessary changes to the projects' methodology and the AI technology.</li> <li>- Continue the surveillance for a period of three (3) more months.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Work with Contractor on surveillance tool and provide feedback, as and if necessary.</li> </ul>	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>-[If applicable] Address PHAC feedback by Sept 16, 2019.</li> <li>-Continue surveillance from Sept 1 – November 30, 2019.</li> </ul>
7	<b>Draft Final Report</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produce a draft final report summarizing findings to date.</li> <li>- Meet with PHAC to present the draft final report as a proof of concept and discuss any issues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Review draft final report with initial surveillance data to determine if the proof of concept demonstrates potential for future surveillance and provide feedback, as and if necessary.</li> <li>-Meet with the Contractor to discuss the draft final report and any issues.</li> </ul>	\$	December 15, 2019
8	<b>Draft Reporting Tool</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Develop a draft reporting tool that can produce monthly reports of the data generated from the pilot suicide surveillance system that uses the AI technology and methodology.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Evaluate the draft reporting tool, and provide feedback as and if necessary.</li> </ul>	\$	<p>December 2, 2019</p> <p>- PHAC evaluation to be done by March 31, 2020.</p>
<b>(1) Total</b>				\$	<b>March 31, 2020</b>

## 2.0 Option Periods

Based on PHAC's evaluation of the pilot project and the draft reporting tool (see above), the Contractor may be requested to implement the draft reporting tool to provide PHAC with monthly reports on the findings from the suicide surveillance system that uses the AI technology and methodology. Input the amount each monthly report would cost.

### Option Period #1

DELIVERABLE	DELIVERABLE	PHAC ACTIVITIES	COST (PER MONTH)	OPTION PERIOD START AND END DATE
Monthly Reporting (Draft Reporting Tool)	Produce monthly data reports from pilot suicide surveillance system that uses the AI technology and methodology.	- Work with Contractor on surveillance tool and provide feedback, as and if necessary. -	\$	April 1, 2020 – March 31 2021
<b>Total (x12 months)</b>			<b>\$</b>	

### Option Period #2

DELIVERABLE	DELIVERABLE	PHAC ACTIVITIES	COST (PER MONTH)	OPTION PERIOD START AND END DATE
Monthly Reporting (Draft Reporting Tool)	Produce monthly data reports from pilot suicide surveillance system that uses the AI technology and methodology.	- Work with Contractor on surveillance tool and provide feedback, as and if necessary. -	\$	April 1, 2021 – March 31 2022
<b>Total (x12 months)</b>			<b>\$</b>	

### Option Period #3

DELIVERABLE	DELIVERABLE	PHAC ACTIVITIES	COST (PER MONTH)	OPTION PERIOD START AND END DATE
Monthly Reporting (Draft Reporting Tool)	Produce monthly data reports from pilot suicide surveillance system that uses the AI technology and methodology.	- Work with Contractor on surveillance tool and provide feedback, as and if necessary. -	\$	April 1, 2022 – March 31 2023
<b>Total (x12 months)</b>			<b>\$</b>	